

COMMUNE DE



PUPLINGE

Délibération N°09/2023
Séance du 20 septembre 2023

Délibération autorisant la constitution d'une servitude d'usage, au profit de la Commune de Puplinge, pour l'équipement d'un point de collecte des déchets sur la parcelle 1954

Vu le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 14 août 2023,

vu le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire en date du 15.08.2023,

vu le préavis de la commission Aménagement-Mobilité-Travaux du 21 août 2023,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

DECIDE

à l'unanimité

1. D'autoriser le Maire à signer un acte notarié pour inscription d'une servitude d'usage au profit de la commune de Puplinge, sur la parcelle N°1954, propriété de la société IDEAL IMMO INVEST SA, selon le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 14 août 2023 et le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire, en date du 15.08.2023,
2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.



L.-Raquel PRY
Présidente



Patricia BENNICI
Secrétaire

Puplinge, le 20 septembre 2023